AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2397
FR0000065765-FS0731

17 novembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VISIODENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 novembre 2014, la société par actions simplifiée Groupe Visiodent[1] (30 bis rue du Bailly - 93210 La Plaine Saint Denis) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 12 novembre 2014, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société VISIODENT et détenir individuellement à cette date 3 576 020 actions VISIODENT représentant autant de droits de vote, soit 79,39% du capital et 79,37% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions VISIODENT par le déclarant dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'il a initiée sur les actions de cette société[3].

A cette occasion, le concert[4] composé de la société par actions simplifiée Groupe Visiodent, MM. Morgan Ohnona, Steve Ohnona et Gad Bitton, **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 12 novembre 2014, 3 876 020 actions VISIODENT représentant autant de droits de vote, soit 86,05% du capital et 86,03% des droits de vote de cette société[2], selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Groupe Visiodent	3 576 020	79,39	3 576 020	79,37
Morgan Ohnona	150 000[5]	3,33	150 000	3,33
Steve Ohnona	50 000[5]	1,11	50 000	1,11
Gad Bitton	100 000[5]	2,22	100 000	2,22
Total concert	**3 876 020**	**86,05**	**3 876 020**	**86,03**

[1] Société détenue à hauteur de 48,06% du capital et des droits de vote par la famille Sebag (dont 45,88% par l'intermédiaire de la société Financière York) et 37,14% par la famille Ohnona (dont 35,36% par l'intermédiaire de la société Financière Louisa).
[2] Sur la base d'un capital composé de 4 504 229 actions représentant 4 505 424 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 214C2365 du 12 novembre 2014.
[4] Cf. notamment D&I 214C1987 du 26 septembre 2014.
[5] Actions gratuites soumises à un engagement de conservation jusqu'au 29 juin 2016.